

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 1

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/10/2021

Réuni le : 12/10/2021

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-41-3, R.421-55

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration établit le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Rapport d'activité 2020-2021

Le Conseil d'administration adopte le rapport pédagogique du chef d'établissement pour l'année 2020-2021

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 3

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/10/2021

Réuni le : 12/10/2021

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention de formation

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention de formation Inter-établissements « Parcours Prépa-apprentissage » pour l'élève MENNAD Sabrina

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Concessions logements

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 4

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/10/2021

Réuni le : 12/10/2021

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la répartition des concessions logements

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Concessions logements

Le conseil d'administration adopte la répartition des concessions de logements proposée dans le tableau joint.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 5

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/10/2021

Réuni le : 12/10/2021

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention de stage

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention "type" de stage découverte en entreprise pour nos élèves

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 6

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/10/2021

Réuni le : 12/10/2021

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Tarifs Divers 2022

Le conseil d'administration adopte les tarifs divers pour 2022.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/10/2021

Réuni le : 12/10/2021

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à la Soufflerie , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Soufflerie 2021-2022

Le Conseil d'administration donne son accord sur l'organisation de sorties à la Soufflerie, sur le montant de la participation des familles (2€) ainsi sur la possibilité de signer la convention relative à ce projet.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/10/2021

Réuni le : 12/10/2021

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Au Grand T en soirée , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Grand T en soirée 2021-2022

Le Conseil d'administration donne son accord sur l'organisation de sorties au Grand T en soirée, sur le montant de la participation des familles (2€) ainsi sur la possibilité de signer la convention relative à ce projet.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 9
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/10/2021

Réuni le : 12/10/2021

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Piano'cktail , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Piano'cktail 2021-2022

Le Conseil d'administration donne son accord sur l'organisation d'une sortie au Piano'cktail, sur le montant de la participation des familles (2€) ainsi sur la possibilité de signer la convention relative à ce projet.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/10/2021

Réuni le : 12/10/2021

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à au théâtre de Rezé , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Théâtre de Rezé 2021-2022

Le Conseil d'administration donne son accord sur l'organisation d'une sortie au Théâtre de Rezé, sur le montant de la participation des familles (2€) ainsi sur la possibilité de signer la convention relative à ce projet.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 11

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/10/2021

Réuni le : 19/10/2021

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Tarifs SRH 2022

Le conseil d'administration adopte les tarifs du service restauration pour 2022 ainsi que les modalités d'organisation du service (taux participation aux charges communes, jours d'ouverture) selon le tableau joint.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 4

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés
à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 13

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 12/11/2021

Réuni le : 25/11/2021

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 14

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 12/11/2021

Réuni le : 25/11/2021

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2022

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 15

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 12/11/2021

Réuni le : 25/11/2021

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

IPCS

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention d'activité dans le parcours pour une culture dans les établissements scolaires avec les sapeurs-pompiers de Loire Atlantique.

* Information Préventive aux Comportements qui Sauvent pour les adultes et 6 élèves / classe (ASsistants de SECurité)

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 16

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 12/11/2021

Réuni le : 25/11/2021

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2021

Numéro de la DBM : 8

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM n°

Le conseil d'administration adopte la DBM n°8

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 17

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 12/11/2021

Réuni le : 25/11/2021

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CRID 2022-2024

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention qui organise l'assistance informatique avec le Rectorat et le Lycée Atlantique à LUCON pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2022

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 19

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/02/2022

Réuni le : 24/02/2022

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Léo Lagrange

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention « pôle engagement et citoyenneté » avec Léo Lagrange concernant une intervention contre le harcèlement scolaire les 1er et 3 mars 2022 auprès de 2 classes de 6ème. La prestation est financée par le Conseil Départemental 44.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 20

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/02/2022

Réuni le : 24/02/2022

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

FAL

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention de partenariat avec la FAL concernant l'intervention sur la « Laïcité et de la liberté d'expression. »

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 21

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/02/2022

Réuni le : 24/02/2022

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Exposition "Citoyenneté et Solidarité"

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition de l'exposition « Citoyenneté et Solidarité » avec la mairie de REZÉ. Cette exposition serait proposée du 14/03 au 25/03/22.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Voeu exprimé par les représentants des personnels d'éducation et des parents d'élèves

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 22

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/02/2022

Réuni le : 24/02/2022

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voeu

Les représentants des personnels d'éducation ainsi que les représentants des parents d'élèves font lecture d'un voeu qu'ils souhaitent soumettre au vote.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 4

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 23

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/03/2022

Réuni le : 05/04/2022

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2022

Numéro de la DBM : 3

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM n°3

Le conseil d'administration adopte la DBM n° 3

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 24
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/03/2022

Réuni le : 05/04/2022

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2021 comme suit :

Sur un compte de réserve unique

Avec subdivision

Compte 10681 : -25184.38

Compte 10687 : +4939.07

Compte :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 26

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/03/2022

Réuni le : 05/04/2022

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

HEXATEL

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer un contrat téléphonique avec HEXATEL pour une durée de 36 mois pour 4 canaux TRUNK SIP (voix sous IP) et 10 numéros directs.
Coût mensuel: 125.10€ HT.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 27

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/03/2022

Réuni le : 05/04/2022

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

<input checked="" type="checkbox"/> Assistants d'éducation	<input type="checkbox"/> Accompagnant des élèves en situation de handicap
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels administratifs	<input type="checkbox"/> Autres
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels d'enseignement	

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :6 Quotité de travail :100% Mission confiée :AED

Rémunération :indice 299 Origine du financement :ETAT

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 28

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/03/2022

Réuni le : 05/04/2022

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137

- l'avis de la commission permanente du 05/04/2022

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Oraux du DNB le 1er juin 2022

La journée du mercredi 1er juin 2022 sera banalisée et consacrée aux oraux du DNB pour les élèves de 3ème.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 29
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/03/2022

Réuni le : 05/04/2022

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137

- l'avis de la commission permanente du 05/04/2022

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Conseil pédagogique

Le mercredi 15 juin à 11h00, les enseignants seront invités à participer à un conseil pédagogique, les cours du mercredi 15 juin de 11h00 à 12h00 seront donc annulés.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 30

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/03/2022

Réuni le : 05/04/2022

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du 05/04/2022

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

Oui Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Grille évaluation oraux DNB

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 31
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/03/2022
Réuni le : 05/04/2022
Sous la présidence de : Claire Orain
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la grille d'évaluation des oraux du DNB

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
Le conseil d'administration adopte la grille d'évaluation des oraux du DNB

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 32

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2022

Réuni le : 28/06/2022

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention d'occupation précaire

Le conseil d'administration donne l'autorisation au chef d'établissement de signer une convention d'occupation précaire avec l'association Saint Benoit de Labre et le conseil départemental 44 pour l'occupation du logement de fonction vacant par des réfugiés ukrainiens à compter du 6 mai 2022.

- charges de viabilisation
- loyer

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 33

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2022

Réuni le : 28/06/2022

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention groupement de commandes alimentaires - CD 44

Le conseil d'administration donne l'autorisation au chef d'établissement de signer une convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'approvisionnement en denrées alimentaires de la restauration collective en Loire Atlantique.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 34

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2022

Réuni le : 28/06/2022

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrat INCB

Le conseil d'administration donne l'autorisation au chef d'établissement de signer un contrat de maintenance avec INCB pour la maintenance logiciel et matériel pendant 3 ans pour un montant annuel de 1047.86€ HT.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0440065G
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE PETITE LANDE
RUE GEORGES BERTHOME
44404 REZE CEDEX
Tel : 0240754850

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 35

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2022

Réuni le : 28/06/2022

Sous la présidence de : Claire Orain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2022

Numéro de la DBM : 5

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM n°5

Le conseil d'administration adopte la DBM n°5

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0